



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel de Blancafort sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° 2023-11-096

Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour le séjour jeunes de mars 2024

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 22

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPI

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Dans le cadre de l'organisation du séjour jeunes au ski en mars 2024, il convient de créer deux emplois d'adjoint d'animation non permanents pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le besoin de recrutement saisonnier pour assurer l'encadrement du séjour ski 2024,

Vu l'avis de la commission aménagement et services à la population du 7 novembre 2023

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023,

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20231129-2023_11_096-DE

S L O U G N E

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20231129-2023_11_096-DE

SLOW

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : CREE deux emplois non permanents d'adjoint d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour l'encadrement du séjour jeunes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

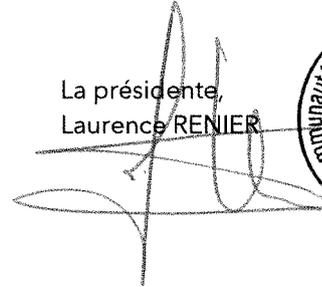
Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Marc GOURDOU



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.